

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS



THINK AHEAD.  
STAY AHEAD.



# TABLE DES MATIÈRES

---

- 2 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 5 États financiers du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney
- 22 Notes annexes

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Picton Mahoney Asset Management, gestionnaire du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de toutes les informations et déclarations contenues dans ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux porteurs de parts son opinion sur les présents états financiers. Son rapport est présenté aux pages suivantes.

### **Picton Mahoney Asset Management**

Toronto (Ontario)

Le 25 mars 2024

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du  
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney (le « Fonds »)

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds 2023.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états

financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)

Le 25 mars 2024

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Positions acheteur, à la juste valeur*	804 503 352	824 853 512
Trésorerie	1 780 646	1 824 616
Trésorerie, cédée en garantie	136 028 375	21 750 150
Options achetées*	557 164	834 174
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	27 559 309	121 570
Gain latent sur les contrats sur différence	32 686	-
Gain latent sur les contrats à terme de gré à gré	1 394 312	3 085 438
Souscriptions à recevoir	288 563	805 924
Montant à recevoir pour les placements vendus	1 718 830	2 704 746
Dividendes à recevoir	1 125 205	314 181
Intérêts et autres montants à recevoir	1 191 453	107 976
	<b>976 179 895</b>	<b>856 402 287</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Positions vendeur, à la juste valeur**	184 911 646	43 199 456
Options vendues**	314 770	528 036
Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	201 398	3 669 730
Perte latente sur les contrats sur différence	2 504 057	-
Emprunts sur marge	-	165 349 904
Frais de gestion à payer	447 485	425 210
Rémunération au rendement à verser	132 374	-
Rachats à payer	524 780	408 254
Charges à payer	1 106 499	953 733
Achats de placements à payer	8 427 847	2 364 648
Intérêts à payer	2 086 014	30 816
Dividendes à payer	609 090	44 609
	<b>201 265 960</b>	<b>216 974 396</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>774 913 935</b>	<b>639 427 891</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie</b>		
Catégorie A	31 109 907	36 319 580
Catégorie F	600 682 187	559 791 759
Catégorie I	143 121 841	43 316 552
<b>Nombre de parts rachetables en circulation</b>		
Catégorie A	2 429 462	2 931 798
Catégorie F	44 495 536	43 337 141
Catégorie I	13 745 739	4 396 896
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Catégorie A	12,81	12,39
Catégorie F	13,50	12,92
Catégorie I	10,41	9,85
	<b>811 301 389</b>	<b>779 258 669</b>
	<b>(184 737 704)</b>	<b>(40 933 892)</b>

\* Positions acheteur, au coût

\*\* Positions vendeur, au coût

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire

David Picton

Arthur Galloway



Président



Chef des finances

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$
<b>Revenus</b>		
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés		
Intérêts à distribuer	6 591 297	429 226
Dividendes	5 774 395	2 668 409
Gain (perte) net réalisé sur les placements et les options	93 023 800	60 372 360
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme, les contrats sur différence et les contrats à terme de gré à gré	(16 932 483)	(46 134 062)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options, des contrats de change à terme, des contrats sur différence et des contrats à terme de gré à gré	(23 617 086)	47 501 791
Intérêts et coûts d'emprunt	(9 878 961)	(7 607 300)
Charge de dividendes	(3 657 616)	(834 097)
Frais liés au contrat à terme de gré à gré	(1 870 218)	(3 586 562)
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés	<b>49 433 128</b>	<b>52 809 765</b>
Autres revenus		
Revenu de prêt de titres	10 078	-
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs	(3 838 793)	(31 475 048)
Total des revenus	<b>45 604 413</b>	<b>21 334 717</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	7 412 324	6 879 210
Coûts de transactions	2 332 807	1 857 846
Retenues d'impôts	568 737	281 229
Frais d'administration	420 246	412 922
Information aux porteurs de titres	374 773	383 193
Frais juridiques	136 663	158 343
Rémunération au rendement	132 374	-
Honoraires d'audit	128 170	102 278
Frais du comité d'examen indépendant	6 887	9 415
Total des charges avant déduction des charges absorbées par le gestionnaire	<b>11 512 981</b>	<b>10 084 436</b>
Moins : Charges absorbées par le gestionnaire	-	-
Total des charges après déduction des charges absorbées par le gestionnaire	<b>11 512 981</b>	<b>10 084 436</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>34 091 432</b>	<b>11 250 281</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie</b>		
Catégorie A	1 053 722	174 307
Catégorie F	26 192 271	10 018 596
Catégorie I	6 845 439	1 057 378
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Catégorie A	0,38	0,05
Catégorie F	0,57	0,23
Catégorie I	0,68	0,45

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice</b>		
Catégorie A	36 319 580	45 280 658
Catégorie F	559 791 759	503 655 827
Catégorie I	43 316 552	3 705 545
	<u>639 427 891</u>	<u>552 642 030</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Catégorie A	1 053 722	174 307
Catégorie F	26 192 271	10 018 596
Catégorie I	6 845 439	1 057 378
	<u>34 091 432</u>	<u>11 250 281</u>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Catégorie A	5 248 693	7 434 403
Catégorie F	257 005 220	236 086 604
Catégorie I	104 465 000	40 835 000
	<u>366 718 913</u>	<u>284 356 007</u>
Rachat de parts rachetables		
Catégorie A	(11 512 088)	(16 569 788)
Catégorie F	(242 307 063)	(189 969 268)
Catégorie I	(11 505 150)	(2 281 371)
	<u>(265 324 301)</u>	<u>(208 820 427)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables</b>	<u>101 394 612</u>	<u>75 535 580</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>135 486 044</u>	<u>86 785 861</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice</b>		
Catégorie A	31 109 907	36 319 580
Catégorie F	600 682 187	559 791 759
Catégorie I	143 121 841	43 316 552
	<u>774 913 935</u>	<u>639 427 891</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	34 091 432	11 250 281
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte de change latente sur la trésorerie	2 588 124	1 382 200
(Gain) perte nette réalisée sur les placements et les options	(93 023 800)	(60 372 360)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements, des options, des contrats de change à terme, des contrats sur différence et des contrats à terme de gré à gré	23 617 086	(47 501 791)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres montants à recevoir	(1 083 477)	(107 976)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(811 024)	18 306
Augmentation (diminution) des intérêts à payer	2 055 198	30 816
Augmentation (diminution) des dividendes à payer	564 481	15 130
Augmentation (diminution) des autres montants et charges à payer	307 415	636 983
Achat de titres – position acheteur et rachat de placements vendus à découvert	(3 713 269 456)	(1 970 422 672)
Produit tiré de la vente de titres – position acheteur et produit de la vente à découvert de placements	3 925 107 805	2 230 319 877
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<u>180 143 784</u>	<u>165 248 794</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	366 503 771	284 317 622
Montants versés au rachat de parts rachetables	(264 475 272)	(205 597 601)
Augmentation (diminution) des emprunts sur marge	(165 349 904)	(260 526 688)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<u>(63 321 405)</u>	<u>(181 806 667)</u>
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(2 588 124)	(1 382 200)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	116 822 379	(16 557 873)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	23 574 766	41 514 839
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<u>137 809 021</u>	<u>23 574 766</u>
Trésorerie	1 780 646	1 824 616
Trésorerie, cédée en garantie	136 028 375	21 750 150
Découvert	-	-
<b>Trésorerie nette (découvert)</b>	<u>137 809 021</u>	<u>23 574 766</u>
<b>Éléments classés dans les activités d'exploitation :</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	5 507 820	321 250
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	4 394 634	2 405 486
Intérêts et coûts d'emprunt payés	(7 823 763)	(7 576 484)
Dividendes payés	(3 093 135)	(818 967)

Déduction faite des transferts hors trésorerie et des substitutions de 732 503 \$ (3 090 619 \$ en 2022)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2023

Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	<b>POSITIONS ACHETEUR (103,9 %)</b>					186 100	Athena Technology Acquisition Corp. II	2 552 544	2 650 228
	<b>Actions canadiennes (6,4 %)</b>					81 100	Atlantic Coastal Acquisition Corp. II, bons de souscription	1 279	2 214
	688 899	Pembina Pipeline Corp., reçu de souscription	30 340 943	31 000 452		43 296	Atlantic Coastal Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	987	1 484
	<b>Énergie (4,1 %)</b>					152 300	Cerevel Therapeutics Holdings Inc.	8 482 641	8 514 887
	258 590	CRAFT 1861 Global Holdings Inc., bons de souscription, 31-12-27	25 060	42 667		402 897	CF Acquisition Corp. VII	5 532 478	5 764 172
	<b>Santé (0,0 %)</b>					32 509	CF Acquisition Corp. VII, bons de souscription, 15-03-26	648	1 736
	134 202	FG Acquisition Corp., bons de souscription, 05-04-30	23 283	194 655		1 397 300	Churchill Capital Corp. VII	19 472 136	19 346 040
	63 300	Osisko Green Acquisition Ltd.	-	6		260 901	Daseke Inc.	2 800 870	2 786 595
	21 600	VM Hotel Acquisition Corp., cat. B, restr.	230	240		32 510	Direct Selling Acquisition Corp., bons de souscription	857	429
	7 200	VM Hotel Acquisition Corp., parts de cat. B	91 152	80		43 296	Electriq Power Holdings Inc., bons de souscription, 28-01-26	1 999	171
	50 880	VM Hotel Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-26	697	671		75 200	EngageSmart Inc.	2 336 954	2 270 735
			115 362	195 652		111 000	Everest Consolidator Acquisition Corp.	1 656 045	1 601 229
	<b>Produits financiers (0,0 %)</b>					62 774	ExcelFin Acquisition Corp., bons de souscription	1 119	2 905
	17 821 039	Capital Power Corp.	17 821 039	18 174 126		120 200	FTAC Emerald Acquisition Corp.	1 737 147	1 675 300
	<b>Services collectifs (2,3 %)</b>					402 896	Gores Holdings IX Inc.	5 383 952	5 578 217
	48 302 404	<b>Total des actions canadiennes – position acheteur</b>	48 302 404	49 412 897		141 808	Hess Corp.	28 589 981	26 956 198
	<b>Titres de créance canadiens (8,3 %)</b>					338 687	ImmunoGen Inc.	13 382 287	13 241 475
	<b>Billets à court terme (8,3 %)</b>					97 340	Insight Acquisition Corp., bons de souscription	2 414	4 877
CAD	65 000 000	Bons du Trésor du Canada, 5,149 %, 18-01-24	64 240 800	64 240 800		37 200	Karuna Therapeutics Inc.	15 605 888	15 525 425
	<b>Total des titres de créance canadiens – position acheteur</b>					51 096	Newbury Street Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	2 401	6 738
	64 240 800		64 240 800	64 240 800		69 428	Northern Genesis Sponsor III LLC	9	9
	<b>Actions mondiales (72,7 %)</b>					138 399	Northern Genesis Sponsor III LLC, bons de souscription	259 380	18
	<b>Actions américaines (42,0 %)</b>					12 290	Northern Star Investment Corp. II, bons de souscription, 31-01-28	61	84
	199 990	Accretion Acquisition Corp., droits	4 818	659		81 100	Papaya Growth Opportunity Corp. I, bons de souscription	1 313	2 139
	64 920	Achari Ventures Holdings Corp. I, bons de souscription, 05-08-26	1 008	1 918		60 400	Pershing Square Tontine Holdings Ltd.	-	8
	49 320	Adit EdTech Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	1 047	5 463		48 690	Phoenix Biotech Acquisition Corp., bons de souscription, 01-09-26	467	1 766
	112 610	Airship AI Holdings Inc., bons de souscription, 31-12-28	7 243	8 612		186 518	Pioneer Natural Resources Co.	61 317 986	55 307 587
	97 340	AltEnergy Acquisition Corp., bons de souscription	4 503	4 749		52 200	Power & Digital Infrastructure Acquisition II Corp.	672 833	751 634
	341 100	Alteryx Inc.	21 400 592	21 211 366		24 370	Power & Digital Infrastructure Acquisition II Corp., bons de souscription, 14-12-24	572	961
	51 831	American Equity Investment Life Holding Co.	3 845 380	3 813 616					
	41 820	Arrowroot Acquisition Corp., bons de souscription, 29-01-26	2 569	4 467					



# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2023

Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	661 500	Nabors Energy Transition Corp. II	8 899 627	9 088 887		146 130	Valuence Merger Corp. I, bons de souscription, 01-03-27	2 157	5 781
	219 750	Nabors Energy Transition Corp. II, bons de souscription, 05-09-28	-	38 741				239 296 988	238 402 303
	32 509	Noble Rock Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	2 156	643			<b>Total des actions mondiales – position acheteur</b>	<b>565 786 229</b>	<b>563 533 680</b>
	33 800	Olink Holding AB	1 123 621	1 158 786			<b>Titres de créance mondiaux (16,4 %)</b>		
	34 010	Onyx Acquisition Co I, bons de souscription	758	897			<b>Billets à court terme (9,1 %)</b>		
	48 690	Oxus Acquisition Corp., bons de souscription	1 301	4 854	USD	54 200 000	Bons du Trésor des États-Unis, 5,309 %, 15-02-24	73 486 857	70 573 080
	430 903	Patria Latin American Opportunity Acquisition Corp.	6 552 838	6 306 895			<b>Obligations du Trésor des États-Unis (7,3 %)</b>		
	129 850	Pearl Holdings Acquisition Corp., bons de souscription, 15-12-26	3 182	6 866	USD	4 555 000	Alteryx Inc., 1,000 %, 01-08-26	5 924 657	5 863 576
	284 500	Pegasus Digital Mobility Acquisition Corp.	4 203 392	4 145 316	USD	13 013 300	PDC Energy Inc., 5,750 %, 15-05-26	17 347 672	17 137 423
	64 920	Pegasus Digital Mobility Acquisition Corp., bons de souscription	2 673	6 215	USD	13 933 000	Splunk Inc., 1,125 %, 15-09-25	20 960 032	20 282 750
	103 300	Pono Capital Three Inc.	1 445 513	1 446 565	USD	10 485 000	Splunk Inc., 1,125 %, 15-06-27	13 853 583	13 459 146
	32 460	PowerUp Acquisition Corp., bons de souscription, 18-02-27	501	2 568			<b>Total des titres de créance mondiaux – position acheteur</b>	<b>131 572 801</b>	<b>127 315 975</b>
	825 100	Project Energy Reimagined Acquisition Corp.	11 638 872	11 510 797			<b>Options (0,1 %)</b>		
	371 320	RCF Acquisition Corp.	5 048 742	5 376 056			<b>Total des options achetées – se reporter à l'annexe A</b>	<b>1 638 439</b>	<b>557 164</b>
	896 500	Rigel Resource Acquisition Corp.	12 725 013	12 956 091			<b>Coûts de transactions</b>	<b>(239 284)</b>	<b>-</b>
	64 920	Roth CH Acquisition Co., bons de souscription, 29-10-28	2 128	2 149			<b>Total – positions acheteur</b>	<b>811 301 389</b>	<b>805 060 516</b>
	1 027 198	Screaming Eagle Acquisition Corp.	13 955 304	14 357 313			<b>POSITIONS VENDEUR (-23,9 %)</b>		
	48 690	Semper Paratus Acquisition Corp., bons de souscription, 04-11-26	684	2 568			<b>Actions canadiennes (-6,6 %)</b>		
	293 000	SK Growth Opportunities Corp.	4 054 252	4 172 578			<b>Énergie (-4,1 %)</b>		
	777 500	Slam Corp.	11 644 405	11 113 294			(688 899) Pembina Pipeline Corp.	(30 811 881)	(31 427 572)
	186 000	Spark I Acquisition Corp.	2 550 880	2 486 933			<b>Produits financiers (-0,1 %)</b>		
	93 000	Spark I Acquisition Corp., bons de souscription, 27-11-28	-	14 716			(21 246) Brookfield Asset Management Ltd., NYSE	(1 005 322)	(1 125 361)
	746 400	Spring Valley Acquisition Corp. II	10 425 051	10 668 762			<b>Services collectifs (-2,4 %)</b>		
	253 910	Textainer Group Holdings Ltd.	17 100 544	16 472 444			(487 896) Capital Power Corp.	(17 964 377)	(18 461 985)
	751 951	TortoiseEcofin Acquisition Corp. III	10 795 860	10 529 971			<b>Total des actions canadiennes – position vendeur</b>	<b>(49 781 580)</b>	<b>(51 014 918)</b>
	84 354	TortoiseEcofin Acquisition Corp. III, bons de souscription	318	334			<b>Actions mondiales (-17,3 %)</b>		
	748 260	Tristar Acquisition I Corp.	10 929 460	10 641 082			<b>Actions américaines (-17,3 %)</b>		
	285 800	Two/CA	3 913 837	3 990 904			(145 358) Chevron Corp.	(29 744 887)	(28 589 361)
							(425 322) Exxon Mobil Corp.	(61 421 259)	(56 071 750)
							(650 284) Realty Income Corp.	(43 473 275)	(49 235 617)
							<b>Total – actions mondiales – position vendeur</b>	<b>(134 639 421)</b>	<b>(133 896 728)</b>

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2023

Monnaie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
		<b>Options (0,0 %)</b>		
		Total – options vendues – se reporter à l'annexe A	(274 557)	(314 770)
		Coûts de transactions	(42 146)	-
		<b>Total – positions vendeur</b>	<b>(184 737 704)</b>	<b>(185 226 416)</b>
		<b>Contrats de change à terme (3,5 %)</b>		
		Total – couverture des devises – se reporter à l'annexe B		27 357 911
		<b>Contrats sur différence (0,3 %)</b>		
		Total – contrats sur différence – se reporter à l'annexe C		(2 471 371)
		<b>CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ (0,2 %)</b>		
		Total – contrats à terme de gré à gré – se reporter à l'annexe D		1 394 312
		<b>TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE (83,4 %)</b>	<b>626 563 685</b>	<b>646 114 952</b>
		Autres actifs, moins les passifs (16,6 %)		128 798 983
		<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,0 %)</b>		<b>774 913 935</b>

\* Monnaie d'origine du titre de créance

\*\* Le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney détenait une participation indirecte de 52,34 % 2) dans le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney par l'intermédiaire de ses contrats à terme de gré à gré, qui représentaient 20,83 % 1) de son actif net. Picton Mahoney Asset Management est le fiduciaire et le gestionnaire des fonds ci-dessus.

1) La participation indirecte correspond à la valeur totale du fonds de référence divisée par la valeur liquidative totale du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney.

2) La participation correspond à la valeur totale des parts de catégorie I du fonds de référence divisée par la valeur liquidative totale du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney.\*

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## ANNEXE A

### OPTIONS (0,1 %)

Émetteur	Type d'option	Nombre d'options	Prix d'exercice \$	Échéance	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Brookfield Asset Management	Option d'achat	187	35 \$	Avril 2024	43 134	147 947
					<u>43 134</u>	<u>147 947</u>
Cerevel Therapeutics Holdings	Option de vente	677	35 \$	Décembre 2024	121 023	71 415
ImmunoGen Inc.	Option de vente	1 667	25 \$	Juillet 2024	147 111	115 400
Mirati Therapeutics Inc.	Option de vente	998	45 \$	Mars 2024	77 834	3 145
Mirati Therapeutics Inc.	Option de vente	344	50 \$	Janvier 2024	41 552	19 891
Mirati Therapeutics Inc.	Option de vente	29	50 \$	Mars 2024	6 031	94
Seagen Inc.	Option de vente	929	140 \$	Janvier 2024	577 422	64 620
Seagen Inc.	Option de vente	507	190 \$	Janvier 2024	204 203	67 425
Seagen Inc.	Option de vente	261	200 \$	Janvier 2024	215 135	38 774
Seagen Inc.	Option de vente	169	210 \$	Janvier 2024	204 994	28 453
					<u>1 595 305</u>	<u>409 217</u>
<b>Total des options achetées</b>					<b>1 638 439</b>	<b>557 164</b>
Alteryx Inc.	Option d'achat – position vendeur	(195)	48 \$	Janvier 2024	(2 115)	(1 928)
Cerevel Therapeutics Holdings	Option d'achat – position vendeur	(677)	45 \$	Décembre 2024	(20 216)	(51 330)
EngageSmart Inc.	Option d'achat – position vendeur	(749)	23 \$	Mars 2024	(69 615)	(64 196)
ImmunoGen Inc.	Option d'achat – position vendeur	(1 702)	30 \$	Janvier 2024	(24 815)	(28 053)
Splunk Inc.	Option d'achat – position vendeur	(446)	150 \$	Janvier 2024	(112 192)	(163 197)
Textainer Group Holdings Ltd.	Option d'achat – position vendeur	(374)	50 \$	Janvier 2024	(20 255)	(3 786)
					<u>(249 208)</u>	<u>(312 490)</u>
ImmunoGen Inc.	Option de vente – position vendeur	(1 499)	15 \$	Juillet 2024	(25 349)	(2 280)
					<u>(25 349)</u>	<u>(2 280)</u>
<b>Total des options vendues</b>					<b>(274 557)</b>	<b>(314 770)</b>

## ANNEXE B

### CONTRATS DE CHANGE À TERME (3,5 %)

Devise achetée	Devise vendue	Taux à terme	Échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	Notation
682 768 011 CAD	497 166 000 USD	1,37332	15-02-24	27 476 309	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
2 846 740 CAD	2 097 000 USD	1,35753	15-02-24	83 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
<b>Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur</b>				<b>27 559 309</b>		
10 000 000 USD	13 379 600 CAD	0,74741	15-02-24	(201 398)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
<b>Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur</b>				<b>(201 398)</b>		
<b>Gain (perte) net latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur</b>				<b>27 357 911</b>		

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## ANNEXE C

### CONTRATS SUR DIFFÉRENCE (-0,3 %)

Entité de référence	Parts notionnelles	Date d'échéance	Contrepartie	Notation de la contrepartie	Coût	Juste valeur	Gain (perte) latent
Smurfit Kappa Group PLC	(16 900)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(894 637)	(882 714)	11 923
Smurfit Kappa Group PLC	(15 000)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(794 780)	(783 474)	11 306
Smurfit Kappa Group PLC	(17 000)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(897 394)	(887 937)	9 457
<b>Gain latent sur les contrats sur différence</b>						<b>(2 554 125)</b>	<b>32 686</b>
Smurfit Kappa Group PLC	(1 000)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(43 950)	(52 232)	(8 282)
Smurfit Kappa Group PLC	(3 700)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(174 800)	(193 257)	(18 457)
Smurfit Kappa Group PLC	(3 120)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(137 392)	(162 963)	(25 571)
Smurfit Kappa Group PLC	(14 900)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(749 334)	(778 251)	(28 917)
Smurfit Kappa Group PLC	(3 700)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(163 900)	(193 257)	(29 357)
Smurfit Kappa Group PLC	(18 800)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(933 135)	(981 954)	(48 819)
Smurfit Kappa Group PLC	(7 400)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(329 979)	(386 514)	(56 535)
Smurfit Kappa Group PLC	(7 400)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(329 615)	(386 514)	(56 899)
Smurfit Kappa Group PLC	(14 580)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(663 057)	(761 536)	(98 479)
Smurfit Kappa Group PLC	(19 200)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(875 545)	(1 002 846)	(127 301)
Smurfit Kappa Group PLC	(19 100)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(866 909)	(997 623)	(130 714)
Smurfit Kappa Group PLC	(18 700)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(832 521)	(976 731)	(144 210)
Smurfit Kappa Group PLC	(18 500)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(819 093)	(966 284)	(147 191)
Smurfit Kappa Group PLC	(18 500)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(818 942)	(966 284)	(147 342)
Smurfit Kappa Group PLC	(37 600)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(1 709 156)	(1 963 906)	(254 750)
Smurfit Kappa Group PLC	(37 400)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(1 693 129)	(1 953 461)	(260 332)
Smurfit Kappa Group PLC	(37 300)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(1 657 613)	(1 948 238)	(290 625)
Smurfit Kappa Group PLC	(37 300)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(1 645 310)	(1 948 238)	(302 928)
Smurfit Kappa Group PLC	(56 200)	25-Sep-25	Goldman Sachs International	A-1	(2 608 067)	(2 935 415)	(327 348)
<b>Perte latente sur les contrats sur différence</b>						<b>(19 555 504)</b>	<b>(2 504 057)</b>
<b>Gain (perte) net sur les contrats sur différence</b>						<b>(22 109 629)</b>	<b>(2 471 371)</b>

## ANNEXE D

### CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ (0,2 %)

Contrats de dérivés	Date d'achat	Échéance	Contrepartie	Notation	Nombre nominal de parts	Prix d'achat par part	Total du coût d'achat (\$)	Montant à recevoir (\$)	Gain (perte) latent (\$)
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	03-12-21	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	75	13,33	1 000	1 077	77
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	08-12-21	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	(75)	13,35	(1 000)	(1 077)	(77)
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	13-12-21	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	5 621 810	13,34	75 000 000	80 700 478	5 700 478
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	02-05-22	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	4 614 071	13,00	60 000 000	64 363 189	4 363 189
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	18-01-23	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	(75 000)	13,30	(973 620)	(1 046 199)	(72 579)
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	06-02-23	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	(3 750 000)	13,30	(48 681 000)	(52 309 975)	(3 628 975)
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	13-02-23	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	(5 800 000)	13,34	(75 293 280)	(80 906 095)	(5 612 815)
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, cat. I	08-12-23	07-12-26	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	10 799 447	13,89	150 000 000	150 645 014	645 014
							160 052 100	161 446 412	1 394 312

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS

Aux 31 décembre 2023 et 2022

### 1. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2023 et 2022.

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions – position acheteur	611 426 428	1 520 149	-	612 946 577
Billets à court terme – position acheteur	-	134 813 880	-	134 813 880
Obligations – position acheteur	-	56 742 895	-	56 742 895
Options – position acheteur	557 164	-	-	557 164
Contrats à terme – position acheteur	-	27 559 309	-	27 559 309
Contrats à terme de gré à gré – position acheteur	-	1 394 312	-	1 394 312
Contrats sur différence – position acheteur	-	32 686	-	32 686
Actions – position vendeur	(184 911 646)	-	-	(184 911 646)
Options – position vendeur	(314 770)	-	-	(314 770)
Contrats à terme – position vendeur	-	(201 398)	-	(201 398)
Contrats sur différence – position vendeur	-	(2 504 057)	-	(2 504 057)
<b>Total</b>	<b>426 757 176</b>	<b>219 357 776</b>	<b>-</b>	<b>646 114 952</b>

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions – position acheteur	756 070 405	45 502 753	-	801 573 158
Fonds communs de placement – position acheteur	1 025	-	-	1 025
Obligations – position acheteur	-	23 279 329	-	23 279 329
Options – position acheteur	834 174	-	-	834 174
Contrats à terme – position acheteur	-	121 570	-	121 570
Contrats à terme de gré à gré – position acheteur	-	3 085 438	-	3 085 438
Actions – position vendeur	(37 958 993)	-	-	(37 958 993)
Obligations – position vendeur	-	(5 240 463)	-	(5 240 463)
Options – position vendeur	(528 036)	-	-	(528 036)
Contrats à terme – position vendeur	-	(3 669 730)	-	(3 669 730)
Emprunts sur marge	(165 349 904)	-	-	(165 349 904)
<b>Total</b>	<b>553 068 671</b>	<b>63 078 897</b>	<b>-</b>	<b>616 147 568</b>

### 2. TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX 1 ET 2

Le tableau suivant présente les titres détenus aux 31 décembre 2023 et 2022 qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2.

31 décembre 2023	Transfert du niveau 1 au niveau 2 \$	Transfert du niveau 2 au niveau 1 \$
Actions – position acheteur	1 262	4 877
	1 262	4 877

31 décembre 2022	Transfert du niveau 1 au niveau 2 \$	Transfert du niveau 2 au niveau 1 \$
Actions – position acheteur	17 403 710	8 049 943
	17 403 710	8 049 943

Les actions déclassées du niveau 1 se rapportent à des positions négociées sur un marché étroit aux 31 décembre 2023 et 2022 ou vers ces dates, mais qui étaient activement négociées aux 31 décembre 2022 et 2021.

Les actions transférées au niveau 1 se rapportent à des positions négociées sur un marché actif aux 31 décembre 2023 et 2022, mais qui étaient négociées sur un marché étroit aux 31 décembre 2022 et 2021.

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

### 3. OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Le Fonds a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le Fonds reçoit en retour une garantie correspondant au minimum à 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est essentiellement constituée de titres à revenu fixe. Au 31 décembre 2023, la valeur des titres prêtés s'élevait à 39 423 476 \$ et la garantie, à 40 211 947 \$ (titres prêtés d'une valeur de 0 \$ et garantie d'une valeur de 0 \$ au 31 décembre 2022). Le revenu de prêt de titres figurant à l'état du résultat global est présenté déduction faite des frais de prêt de titres perçus par le dépositaire du Fonds.

Le revenu de prêt de titres s'établissait comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

	2023 (\$)
Revenu brut de prêt de titres	15 505
Frais de prêt de titres	(5 427)
<b>Revenu net de prêt de titres</b>	<b>10 078</b>
Retenues d'impôts sur le revenu de prêt de titres	-
<b>Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds</b>	<b>10 078</b>
Frais de prêt de titres en pourcentage du revenu brut de prêt de titres	35 %

Il n'y a pas eu de prêt de titres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 4. COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau qui suit indique quelle aurait été l'incidence nette de l'exercice de la totalité des droits à compensation sur l'état de la situation financière du Fonds.

Actifs et passifs financiers	Montants admis pour la compensation			Net \$
	Actif (passif) brut \$	Instruments financiers \$	Garantie reçue/fournie \$	
<b>31 décembre 2023</b>				
Actifs dérivés – contrats de change à terme	27 559 309	(201 398)	-	27 357 911
Actifs dérivés – contrats sur différence	32 686	(32 686)	-	-
Actifs dérivés – contrat à terme de gré à gré	1 394 312	-	-	1 394 312
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(201 398)	201 398	-	-
Passifs dérivés – contrats sur différence	(2 504 057)	32 686	2 471 371	-
<b>31 décembre 2022</b>				
Actifs dérivés – contrats de change à terme	121 570	(121 570)	-	-
Actifs dérivés – contrat à terme de gré à gré	3 085 438	-	(3 085 438)	-
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(3 669 730)	121 570	-	(3 548 160)

### 5. AUTRE RISQUE DE PRIX

D'après le coefficient bêta, qui permet de quantifier la relation entre le rendement du Fonds et celui de son indice, si l'indice HFRI ED Merger Arbitrage Index (couvert en dollars canadiens) avait augmenté ou diminué de 10 %, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 65 404 031 \$ (60 972 243 \$ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, si le cours de marché des parts de catégorie I du fonds de référence avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait directement augmenté ou diminué d'environ 0 \$ (103 \$ au 31 décembre 2022). L'exposition indirecte à ces parts, par les contrats à terme de gré à gré, aurait augmenté ou diminué d'environ 16 144 641 \$ (13 808 544 \$ au 31 décembre 2021). L'incidence totale d'une telle augmentation ou diminution de 10 % aurait donné lieu à une augmentation ou une diminution de l'actif net de 16 144 641 \$ (13 808 647 \$ au 31 décembre 2022) en raison des leviers financiers auxquels le Fonds a recours. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.



# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

### 6. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change reflète l'incidence nette des fluctuations des taux de change, compte tenu des contrats à terme. Monnaies étrangères auxquelles le Fonds était exposé aux 31 décembre 2023 et 2022 :

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2023 Monnaie	Monétaires \$	Non monétaires \$	Contrats de change à terme \$	Total \$	Pourcentage de l'actif net %
Dollar américain	223 923 082	428 707 233	(645 142 192)	7 488 123	1,0 %
<b>Exposition nette</b>	<b>223 923 082</b>	<b>428 707 233</b>	<b>(645 142 192)</b>	<b>7 488 123</b>	<b>1,0 %</b>

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2022 Monnaie	Monétaires \$	Non monétaires \$	Contrats de change à terme \$	Total \$	Pourcentage de l'actif net %
Dollar américain	(40 844 155)	673 056 119	(628 488 138)	3 723 826	0,6 %
Livre sterling	(3 860 294)	3 846 344	(63 565)	(77 515)	0,0 %
<b>Exposition nette</b>	<b>(44 704 449)</b>	<b>676 902 463</b>	<b>(628 551 703)</b>	<b>3 646 311</b>	<b>0,6 %</b>

Il est toutefois indirectement exposé au risque de change, car le fonds de référence investit dans ce type d'instruments. Le tableau ci-dessous résume le risque de change auquel était exposé le fonds de référence aux 31 décembre 2023 et 2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2023 Monnaie	Monétaires \$	Non monétaires \$	Contrats de change à terme \$	Total \$	Pourcentage de l'actif net %
Dollar américain	66 960 768	69 154 184	(134 311 277)	1 803 675	0,6 %
<b>Exposition nette</b>	<b>66 960 768</b>	<b>69 154 184</b>	<b>(134 311 277)</b>	<b>1 803 675</b>	<b>0,6 %</b>

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2022 Monnaie	Monétaires \$	Non monétaires \$	Contrats de change à terme \$	Total \$	Pourcentage de l'actif net %
Dollar américain	61 361 555	200 920 111	(261 558 193)	723 473	0,2 %
Livre sterling	(873 548)	870 393	(14 669)	(17 824)	0,0 %
<b>Exposition nette</b>	<b>60 488 007</b>	<b>201 790 504</b>	<b>(261 572 862)</b>	<b>705 649</b>	<b>0,2 %</b>

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies détenues dans le portefeuille de placements, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 421 604 \$ (467 431 \$ au 31 décembre 2022). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

### 7. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé. Si les taux d'intérêt augmentaient ou diminuaient de 100 points de base (100 points de base au 31 décembre 2022), les frais d'emprunt du Fonds augmenteraient ou diminueraient d'environ néant (1 705 904 \$ au 31 décembre 2022).

Si la courbe des taux avait évolué en parallèle de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué de 1 915 568 \$ (232 793 \$ au 31 décembre 2022). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, l'exposition du Fonds aux titres de créance, par échéance, était la suivante :

Titres de créance par date d'échéance	31 décembre 2023 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total
Moins de 1 an	134 813 880	-	134 813 880
De 1 à 3 ans	43 283 749	-	43 283 749
De 3 à 5 ans	13 459 146	-	13 459 146
<b>Total</b>	<b>191 556 775</b>	<b>-</b>	<b>191 556 775</b>

Titres de créance par date d'échéance	31 décembre 2022 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total
Moins de 1 an	-	(165 349 904)	(165 349 904)
De 1 à 3 ans	13 447 610	-	13 447 610
De 3 à 5 ans	4 407 189	-	4 407 189
Plus de 5 ans	5 424 530	(5 240 463)	184 067
<b>Total</b>	<b>23 279 329</b>	<b>(170 590 367)</b>	<b>(147 311 038)</b>

### 8. RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les titres de créance détenus par le Fonds selon leur notation. La notation de toutes les contreparties aux contrats dérivés était d'au moins A-. La totalité de la trésorerie est détenue auprès d'une institution financière ayant reçu une notation d'au moins A+.

Notation des obligations	31 décembre 2023			Notation des obligations	31 décembre 2022		
	Net	Positions acheteur	Positions vendeur		Net	Positions acheteur	Positions vendeur
AAA	17,4 %	17,4 %	0,0 %	AAA	0,0 %	0,0 %	0,0 %
BBB+	0,0 %	0,0 %	0,0 %	BBB+	0,0 %	0,8 %	-0,8 %
BB-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	BB-	0,6 %	0,6 %	0,0 %
B	0,0 %	0,0 %	0,0 %	B	0,1 %	0,1 %	0,0 %
Aucune notation	7,3 %	7,3 %	0,0 %	Aucune notation	2,1 %	2,1 %	0,0 %

Les notations ci-dessus, obtenues auprès d'agences de notation, sont présentées en fonction de leur disponibilité et selon l'ordre hiérarchique suivant :

1) Standard & Poor's, 2) Moody's et 3) Dominion Bond Rating Service.

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

**9. EXPOSITION DU FONDS SOUS-JACENT À L'AUTRE RISQUE DE PRIX, AU RISQUE DE CHANGE, AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET AU RISQUE DE CRÉDIT**

Le Fonds peut aussi être indirectement exposé à l'autre risque de prix, au risque de change et au risque de crédit en raison de ses placements dans d'autres Fonds Picton Mahoney.

Le tableau ci-après présente l'incidence sur l'actif net du Fonds de variations possibles et raisonnables des rendements de chacune des stratégies auxquelles est exposé le Fonds par l'intermédiaire du fonds sous-jacent dans lequel il investit à la date de clôture de l'exercice. L'incidence sur l'actif net est déterminée en appliquant à chaque stratégie une fluctuation possible de 5 % de l'actif net du Fonds. Aux fins d'analyse, il est présumé que les rendements de chaque stratégie ont augmenté ou diminué de la façon présentée et que toutes les autres variables sont restées constantes par ailleurs. Les risques indirects présentés correspondent au risque de marché auquel les différentes stratégies sont exposées (Cr = risque de crédit, C = risque de change, I = risque de taux d'intérêt et P = autre risque de prix).

31 décembre 2023				
Stratégie	Exposition aux risques sous-jacents	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une hausse ou d'une baisse de 5 % \$	
Actions canadiennes	P	1	(9 840)	
Actions américaines	P	1	4 493 194	
Titres à revenu fixe canadiens	Cr, I	1	963 220	
Titres à revenu fixe américains	Cr, C, I	1	2 625 746	
<b>Total</b>			<b>8 072 320</b>	

31 décembre 2022				
Stratégie	Exposition aux risques sous-jacents	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une hausse ou d'une baisse de 5 % \$	
Actions canadiennes	P	1	767 581	
Actions américaines	P	1	5 950 374	
Actions internationales	P	1	25 777	
Titres à revenu fixe canadiens	Cr, I	1	1 638	
Titres à revenu fixe américains	Cr, C, I	1	158 953	
<b>Total</b>			<b>6 904 323</b>	

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

### 10. RISQUE DE CONCENTRATION

Le tableau ci-dessous résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2023 et 2022.

Territoire	% de l'actif net	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>POSITIONS ACHETEUR</b>	<b>107,7 %</b>	<b>129,6 %</b>
<b>Actions canadiennes</b>	<b>6,4 %</b>	<b>18,2 %</b>
Énergie	4,1 %	0,0 %
Services collectifs	2,3 %	0,0 %
Produits financiers	0,0 %	3,0 %
Matériaux	0,0 %	4,0 %
Produits de première nécessité	0,0 %	0,2 %
Services de communication	0,0 %	4,0 %
Immobilier	0,0 %	7,0 %
Santé	0,0 %	0,0 %
<b>Actions mondiales</b>	<b>72,7 %</b>	<b>107,2 %</b>
États-Unis	42,0 %	36,3 %
Titres internationaux	30,7 %	70,9 %
<b>Titres de créance canadiens</b>	<b>8,3 %</b>	<b>0,8 %</b>
Billets à court terme	8,3 %	0,0 %
Obligations de sociétés	0,0 %	0,8 %
<b>Titres de créance mondiaux</b>	<b>16,4 %</b>	<b>2,8 %</b>
Billets à court terme	9,1 %	0,0 %
Obligations des États-Unis	7,3 %	2,8 %
<b>Instruments dérivés</b>	<b>3,9 %</b>	<b>0,6 %</b>
<b>POSITIONS VENDEUR</b>	<b>-24,3 %</b>	<b>-7,4 %</b>
<b>Actions canadiennes</b>	<b>-6,6 %</b>	<b>-3,5 %</b>
Énergie	-4,1 %	0,0 %
Services collectifs	-2,4 %	0,0 %
Produits financiers	-0,1 %	0,0 %
Matériaux	0,0 %	-3,3 %
Technologies de l'information	0,0 %	-0,2 %
<b>Actions mondiales</b>	<b>-17,3 %</b>	<b>-2,5 %</b>
Actions américaines	-17,3 %	-2,5 %
<b>Titres de créance canadiens</b>	<b>0,0 %</b>	<b>-0,8 %</b>
Obligations de sociétés	0,0 %	-0,8 %
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-0,4 %</b>	<b>-0,6 %</b>

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

Le tableau suivant présente le risque de concentration du fonds de référence :

Territoire	% de l'actif net	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>POSITIONS ACHETEUR</b>	<b>55,4 %</b>	<b>72,1 %</b>
<b>Actions canadiennes</b>	<b>3,6 %</b>	<b>10,1 %</b>
Énergie	2,3 %	0,0 %
Services collectifs	1,3 %	0,0 %
Produits financiers	0,0 %	1,8 %
Matériaux	0,0 %	2,2 %
Produits de première nécessité	0,0 %	0,1 %
Services de communication	0,0 %	2,2 %
Immobilier	0,0 %	3,8 %
<b>Actions mondiales</b>	<b>32,1 %</b>	<b>59,8 %</b>
États-Unis	21,5 %	20,2 %
Titres internationaux	10,6 %	39,6 %
<b>Titres de créance canadiens</b>	<b>4,8 %</b>	<b>0,5 %</b>
Billets à court terme	4,8 %	0,0 %
Obligations de sociétés	0,0 %	0,5 %
<b>Titres de créance mondiaux</b>	<b>13,1 %</b>	<b>1,6 %</b>
Billets à court terme	10,8 %	0,0 %
Obligations des États-Unis	2,3 %	1,6 %
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1,8 %</b>	<b>0,1 %</b>
<b>POSITIONS VENDEUR</b>	<b>-13,4 %</b>	<b>-4,5 %</b>
<b>Actions canadiennes</b>	<b>-3,6 %</b>	<b>-1,9 %</b>
Énergie	-2,2 %	0,0 %
Services collectifs	-1,3 %	0,0 %
Produits financiers	-0,1 %	0,0 %
Matériaux	0,0 %	-1,8 %
Technologies de l'information	0,0 %	-0,1 %
<b>Actions mondiales</b>	<b>-9,7 %</b>	<b>-1,4 %</b>
Actions américaines	-9,7 %	-1,4 %
<b>Titres de créance canadiens</b>	<b>0,0 %</b>	<b>-0,5 %</b>
Obligations de sociétés	0,0 %	-0,5 %
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>-0,7 %</b>

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

### 11. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le tableau qui suit présente une analyse des passifs financiers du Fonds par catégorie d'échéance, d'après le terme à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les montants à payer aux porteurs de parts rachetables sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et sont payables à vue.

31 décembre 2023	À vue	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Passifs financiers	\$	\$	\$	\$
Positions vendeur	184 911 646	-	-	184 911 646
Rachats à payer	524 780	-	-	524 780
Charges à payer et autres montants à payer	-	4 381 462	-	4 381 462
Achats de placements à payer	8 427 847	-	-	8 427 847
Passifs dérivés	3 020 225	-	-	3 020 225

31 décembre 2022	À vue	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Passifs financiers	\$	\$	\$	\$
Positions vendeur	43 199 456	-	-	43 199 456
Rachats à payer	408 254	-	-	408 254
Charges à payer et autres montants à payer	-	1 454 368	-	1 454 368
Achats de placements à payer	2 364 648	-	-	2 364 648
Passifs dérivés	4 197 766	-	-	4 197 766
Emprunts sur marge	165 349 904	-	-	165 349 904

### 12. OPÉRATIONS SUR LES PARTS DU FONDS

Exercices clos les 31 décembre

	2023			2022		
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I
Parts émises et en circulation, à l'ouverture de l'exercice	2 931 798	43 337 141	4 396 896	3 680 433	39 697 277	387 165
Parts émises	422 150	19 746 986	10 493 853	608 586	18 650 445	4 247 008
Parts rachetées	(924 486)	(18 588 591)	(1 145 010)	(1 357 221)	(15 010 581)	(237 277)
<b>Parts émises et en circulation, à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 429 462</b>	<b>44 495 536</b>	<b>13 745 739</b>	<b>2 931 798</b>	<b>43 337 141</b>	<b>4 396 896</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts détenues au cours de l'exercice</b>	<b>2 754 969</b>	<b>46 278 069</b>	<b>10 086 722</b>	<b>3 343 447</b>	<b>43 168 007</b>	<b>2 332 057</b>

### 13. COMMISSIONS

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2023	2022
Commissions de courtage	2 333	1 858
Accords de paiement indirect	187	191

### 14. REPORTS PROSPECTIFS DE PERTES FISCALES

Au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2023
Report prospectif du montant net des pertes en capital	-
Report prospectif des pertes autres qu'en capital	2042

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

### 15. SENTITÉS STRUCTURÉES

Le tableau suivant présente le détail des placements du Fonds dans les fonds sous-jacents aux 31 décembre 2023 et 2022 :

Fonds sous-jacents	Juste valeur du placement du Fonds (en milliers de dollars)	Actif net des fonds sous-jacents (en milliers de dollars)	Pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
<b>Au 31 décembre 2023</b>			
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, contrat à terme de gré à gré*	161 446	308 484	52,3 %
<b>Au 31 décembre 2022</b>			
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney*	1	341 803	0,0 %
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney, contrat à terme de gré à gré*	138 085	341 803	40,4 %

\* Fonds gérés par Picton Mahoney Asset Management.

### 16. EFFET DE LEVIER

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'exposition globale du Fonds à l'effet de levier a varié entre 22,02 % (38,94 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) et 83,59 % (104,66 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) de la valeur liquidative. Au 31 décembre 2023, elle s'élevait à 55,07 % (38,94 % au 31 décembre 2022) de sa valeur liquidative. Les principales sources d'effet de levier ont été les positions vendeur sur actions et les emprunts sur marge, régis par un accord de courtage de premier ordre conclu avec CIBC.

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney (auparavant, Vertex Liquid Alternative Fund Plus) (le « Fonds ») a été créé le 3 janvier 2019 sous le régime des lois de la Colombie-Britannique et est entré en activité le 17 janvier 2019. Picton Mahoney Asset Management agit à titre de gestionnaire (le « gestionnaire »), de conseiller en valeurs (le « conseiller en valeurs ») et de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est le 33, Yonge Street, Suite 830, Toronto (Ontario) M5E 1G4. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD). La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 25 mars 2024.

Le 21 octobre 2019, le gestionnaire et Vertex One Asset Management Inc. (« Vertex »), ancien gestionnaire du Fonds, ont conclu une convention d'achat (la « convention d'achat ») aux termes de laquelle le gestionnaire a acquis le contrat de gestion du Fonds le 13 janvier 2020 (la « transaction »).

Les porteurs de parts du Fonds ont approuvé le changement de gestionnaire lors d'une assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 28 novembre 2019. De plus amples détails sur la transaction sont présentés dans la circulaire de la direction qui a été envoyée aux porteurs de parts avec la convocation de l'assemblée, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières. Cette circulaire est publiée sous le profil du Fonds à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Le gestionnaire est devenu le gestionnaire de fonds de placement et le conseiller en valeurs du Fonds lorsque la transaction a été conclue.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories ou de séries, et émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Le Fonds a créé des parts de catégories A (auparavant la catégorie B) des parts de catégorie F et des parts de catégorie I.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F comportent des frais inférieurs à ceux des parts de catégorie A et sont généralement offertes aux investisseurs détenant des comptes sur honoraires auprès de courtiers ayant obtenu l'autorisation de vendre des parts de cette catégorie. Les parts de catégorie I sont offertes à d'autres fonds de placement gérés par le gestionnaire, à des investisseurs institutionnels et à certains autres investisseurs, au gré du gestionnaire. Au 31 décembre 2023, le Fonds comptait trois catégories de parts : A, F et I. Au 31 décembre 2023, le gestionnaire détenait 686 parts de catégorie I (1 187 parts de catégorie I au 31 décembre 2022).

Le Fonds a pour objectif de réaliser des rendements positifs, réguliers, peu volatils et peu corrélés à ceux des marchés des actions, en investissant dans des titres au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le Fonds répond à la définition de « organisme de placement collectif alternatif » au sens du Règlement 81-102, car il est autorisé à utiliser des stratégies habituellement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Il peut en effet investir, directement ou au moyen de dérivés visés, plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul émetteur, emprunter de la trésorerie jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative à des fins de placement, vendre des titres à découvert (la somme de la trésorerie empruntée et des ventes à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative), et recourir à l'effet de levier au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et de dérivés visés. L'exposition totale du Fonds à ces sources d'effet de levier, calculée conformément à l'article 2.9.1 du Règlement 81-102, ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative.

### 2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives et les techniques d'évaluation adoptées par les Fonds et utilisées pour établir les présents états financiers sont résumées ci-après. Changements dans les méthodes comptables et les informations à fournir. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Fonds a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées suivantes. Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Les Fonds ont adopté les modifications d'IAS 1 concernant la communication des méthodes comptables significatives le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'a eu d'effet important sur les états financiers du Fonds.

#### a) Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### b) Classement

##### i) Actifs

Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Les actifs financiers sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation du rendement des actifs et la prise de décision. Il n'a pas opté pour une désignation irrévocable des actions comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement des intérêts et du capital. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à la réalisation des objectifs induits par le modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

##### ii) Passifs

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats dérivés ayant une juste valeur négative sont classés dans les passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, le Fonds classe tous ses placements dans les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon la politique du Fonds, le gestionnaire doit évaluer l'information relative à ces actifs et passifs financiers selon la méthode de la juste valeur, conjointement avec d'autres informations financières pertinentes.

#### c) Évaluation de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour présenter la juste valeur fondée sur les données d'entrée utilisées pour évaluer ses placements. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;



Aux 31 décembre 2023 et 2022

- Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

### d) Évaluation des placements et des dérivés

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs, soit les actions, les obligations, les options et les bons de souscription, est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances.

Les titres non cotés sur une bourse reconnue sont évalués de la même manière, sur la base des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus. Les titres pour lesquels une cote ne peut être facilement obtenue seront évalués à la juste valeur établie de bonne foi par le gestionnaire ou des personnes agissant sous sa supervision. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et fait des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

Les parts de fonds d'investissement détenues dans le portefeuille sont évaluées à leur valeur liquidative respective aux dates d'évaluation

pertinentes, établies par le gestionnaire, ces valeurs étant les plus facilement et régulièrement disponibles.

Les bons de souscription, les options et les contrats à terme normalisés qui ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au moyen du modèle de Black-Scholes et de données de marché observables.

Les contrats de change à terme sont évalués à chaque jour d'évaluation sur la base de l'écart entre la valeur du contrat à la date de signature et sa valeur au jour d'évaluation.

L'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présenté à titre de variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme.

Les autres actifs financiers détenus à des fins de perception et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti correspond approximativement à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme.

*Montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer*

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les achats de placements à payer représentent les opérations dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite. Chaque date de clôture, les Fonds doivent évaluer la correction de valeur pour montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée correspond au montant des pertes de crédit attendues pour douze mois. Une correction de valeur peut être nécessaire si la contrepartie éprouve des difficultés financières importantes ou qu'elle risque de s'engager dans un processus de faillite ou de restructuration financière, ou en cas de défaut de paiement. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur. Le gestionnaire a établi que tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 30 jours et toute détérioration importante de la qualité de crédit d'une contrepartie représentent une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié.

### e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière canadienne et inscrite à la juste valeur.

### f) Garantie

La garantie en trésorerie fournie par le Fonds est présentée au poste « Trésorerie, cédée en garantie » de l'état de la situation financière. Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

le poste « Placements, cédés en garantie », poste distinct de l'état de la situation financière. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

### g) Opérations de placement et constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles ont lieu. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus, les charges communes et les gains (pertes) sont attribués à chaque catégorie du Fonds selon sa part proportionnelle de la valeur liquidative totale. Les intérêts et coûts d'emprunt et les charges de dividendes sur les ventes à découvert sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés.

Le Fonds comptabilise les distributions provenant de placements dans des fonds d'investissement sous-jacents en tant que telles et à la date de distribution.

### h) Évaluation des parts du Fonds

La valeur liquidative du Fonds est calculée à la clôture d'un jour normal de bourse (normalement 16 h, heure de l'Est) chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte (la « date d'évaluation »). La valeur liquidative du Fonds est calculée en dollars canadiens, et les parts sont libellées en dollars canadiens.

Les parts du Fonds sont réparties entre les catégories A, F et I. Chaque catégorie se compose de parts de valeur égale. Lorsque vous investissez dans le Fonds, vous achetez des parts d'une catégorie en particulier du Fonds.

La valeur liquidative par part est calculée pour chaque catégorie de parts (le « prix par part »). Le prix par part est le prix utilisé pour la totalité des achats, substitutions, reclassements et rachats de parts d'une catégorie (y compris les achats effectués lors du réinvestissement des distributions). Le prix auquel des parts sont émises ou rachetées est fondé sur le premier prix par part applicable établi après la réception de l'ordre d'achat ou de rachat. Le prix par part de chaque catégorie du Fonds est calculé en établissant la juste valeur des placements et des autres actifs attribués à une catégorie, et en soustrayant du montant obtenu les passifs attribués à cette catégorie. On obtient ainsi la valeur liquidative de la catégorie. Le prix par part d'une catégorie est obtenu en divisant la valeur liquidative de cette catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie qui sont détenues par les investisseurs.

Les achats et les rachats de parts sont comptabilisés par catégorie, mais les actifs attribués à l'ensemble des catégories d'un Fonds sont mis en commun afin de créer un seul fonds à des fins de placement.

Chaque catégorie assume sa quote-part des coûts du fonds, ainsi que des frais de gestion et de la rémunération au rendement. Le prix par part varie d'une catégorie à l'autre parce que les coûts liés au fonds, les frais de gestion et la rémunération au rendement varient d'une catégorie à l'autre.

Tout ordre relatif à une souscription, à un reclassement, à une substitution ou à un rachat reçu après 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation sera traité le jour d'évaluation suivant.

### i) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres libellés en monnaie étrangère et les revenus et charges connexes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de ces opérations.

Les gains et pertes de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs » et les gains et pertes de change sur les autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements, les options et les contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme ».

### j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie du Fonds correspond à l'augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de l'exercice.

### k) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement et qui comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont passés en charges et inscrits au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

### l) Effet de levier

L'effet de levier se produit lorsqu'un Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour aboutir à une exposition qu'il ne saurait obtenir autrement.

L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier correspond à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché des positions vendeur; ii) le montant en trésorerie emprunté aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés, compte non tenu des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Cette exposition ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Le Fonds a également obtenu une dispense lui permettant d'effectuer des ventes à découvert et des emprunts de trésorerie pour une valeur combinée maximale de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur à la limite imposée par le Règlement 81-102 aux organismes de placement collectif traditionnels et aux organismes de placement collectif alternatifs.

### m) Emprunts sur marge

Les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement lui permettant d'emprunter jusqu'à 50 % de sa plus récente valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables. La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec CIBC. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Les titres détenus auprès de CIBC constituent la garantie des emprunts sur marge. Au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres détenus en garantie était de 488 087 773 \$ (495 135 518 \$ au 31 décembre 2022). Les emprunts sur marge auprès de CIBC sont remboursables à vue. La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière. Pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, les montants minimum et maximum empruntés par le Fonds sur cette facilité d'emprunt ont respectivement été de néant et de 288 816 389 \$ (165 349 904 \$ et 568 004 606 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

### n) Contrats de dérivés

Le Fonds a conclu des contrats de dérivés avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») afin d'obtenir une exposition aux parts de catégorie I du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (auparavant les parts de catégorie O du fonds Vertex Liquid Alternative Fund) (le « fonds de référence »), ce qui s'apparente à investir directement dans les parts de catégorie I du fonds de référence.

Aux termes des contrats, le Fonds a accepté d'acheter des parts de catégorie I du fonds de référence à la CIBC, à une date ultérieure, établie par le gestionnaire de portefeuille, et à un prix correspondant à la valeur liquidative de ces parts à la date où les contrats ont été conclus. À la date spécifiée dans les contrats, la CIBC devra livrer les parts au Fonds, en déduisant les frais liés aux contrats. Le Fonds a aussi la possibilité de résilier, à son gré et sans pénalité, les contrats à une date ultérieure déterminée par le gestionnaire de portefeuille.

Le Fonds a accepté de payer des frais mensuels sur les contrats, qui varient en fonction des taux à court terme en vigueur sur le marché et d'un pourcentage appliqué sur la valeur notionnelle quotidienne des contrats. Le Fonds dépose de la trésorerie dans le compte sur marge qu'il détient auprès de CIBC, à titre de garantie, jusqu'à l'échéance des contrats. Cette garantie doit toujours s'élever à 10 % de la valeur notionnelle au moment où les contrats ont été conclus. La trésorerie soumise à restrictions a été cédée à la contrepartie à titre de garantie de l'acquittement des obligations qui incombent au Fonds en vertu des contrats.

Les contrats de dérivés sont évalués quotidiennement en fonction de la valeur du fonds de référence par rapport au coût notionnel, déduction faite des frais sur les contrats à payer. Leur juste valeur est établie en

fonction de la valeur liquidative des parts de catégorie I du fonds de référence à la date d'évaluation. Les gains (pertes) latents sur les contrats de dérivés sont inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements, options et contrats de dérivés » de l'état du résultat global. Lorsque les contrats sont partiellement ou complètement dénoués ou qu'ils arrivent à échéance, les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements, options et contrats de dérivés » de l'état du résultat global.

### o) Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Picton Mahoney a établi que tous les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit (y compris le fonds de référence) sont des entités structurées non consolidées. Dans le cadre de cette évaluation, Picton Mahoney a examiné le fait que la prise de décision sur les activités des fonds sous-jacents ne dépend pas des droits de vote ou des droits similaires du Fonds et d'autres investisseurs des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents qui ont pour objectifs d'offrir un revenu et un potentiel de croissance du capital à court, moyen ou long terme. Les fonds sous-jacents peuvent recourir à l'emprunt, dans le respect de leurs objectifs de placement. Les fonds sous-jacents financent leurs activités en émettant des parts rachetables qui sont remboursables au gré du porteur et qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans l'actif net du fonds sous-jacent concerné. La participation du Fonds dans des fonds sous-jacents, aux 31 décembre 2023 et 2022, consistant en des parts rachetables et un contrat à terme de gré à gré, est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Cette participation représente l'exposition maximale du Fonds dans ces fonds sous-jacents. Le Fonds ne fournit pas de soutien financier important supplémentaire ou autre aux fonds sous-jacents et ne s'est pas engagé à le faire. La variation de la juste valeur de chaque fonds sous-jacent pour la période est comptabilisée au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme » de l'état du résultat global.

### p) Compensation

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans le bilan lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être conditionnel à des événements futurs et doit être exécutoire dans le cours normal des activités et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

## 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Pour la préparation des présents états financiers, la direction a eu recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de certains actifs et passifs à la date de clôture et sur les montants de certains revenus et de certaines charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds pour la préparation des états financiers.

Aux 31 décembre 2023 et 2022

### *Évaluation à la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif*

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, dont des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché.

En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds peut considérer comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

#### **4. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'équipe de gestion des placements examine et rééquilibre régulièrement et continuellement le portefeuille afin de maintenir le rapport risque/rendement cible. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont examinés les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence. Les pondérations par secteur et par type de titre font également l'objet d'analyses. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

Voir les notes propres au Fonds pour des informations sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

##### **Risque de prix :**

Le Fonds investit dans des instruments financiers et prend des positions dans des titres inscrits à la cote d'une bourse ou négociés hors cote, qui peuvent comprendre des dérivés. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds détenait des actions positions acheteur et vendeur de sociétés ouvertes dont les titres sont activement négociés sur une bourse reconnue. Les actions sont exposées au risque de prix résultant des incertitudes liées à l'évolution des cours des instruments (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose le Fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le Fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. En outre, pour effectuer une vente à découvert, un Fonds doit emprunter des titres. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le Fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. De plus, l'emprunt de titres entraîne le paiement d'une commission, qui pourrait augmenter

pendant la période d'emprunt, ce qui augmenterait les frais liés à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un Fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

##### **Risque de change :**

Le risque de change s'entend du risque que la trésorerie et les titres détenus par le Fonds et les montants à payer ou à recevoir de courtiers soient en monnaie autre que le dollar canadien ou qu'ils soient exposés à une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les titres étrangers sont libellés en devises et leurs prix sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer la juste valeur. Par conséquent, les fluctuations de change auront une incidence sur la valeur liquidative de chaque catégorie.

##### **Risque de taux d'intérêt :**

Le risque de taux d'intérêt découle de l'investissement dans des instruments financiers portant intérêt et de la possibilité que la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur de tels instruments financiers. Les variations de taux d'intérêt ont une faible incidence sur la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché ont aussi une influence sur les cours de marché. En outre, les variations des taux d'intérêt du marché peuvent influencer sur les coûts d'emprunt des positions vendeur détenues par le Fonds.

##### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation. Le recours à des dépositaires et des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue sur les autres actifs financiers au coût amorti, le gestionnaire tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les montants à recevoir pour les placements vendus, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir du gestionnaire, les dépôts auprès de courtiers pour les titres vendus à découvert et la trésorerie étaient détenus par des contreparties ayant une bonne qualité de crédit et devaient être réglés dans un délai maximum d'une semaine. Le gestionnaire pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Le Fonds n'a donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable.

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents non notés, le gestionnaire réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB/Baa. La notation BBB/Baa est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement comporte une probabilité de défaillance relativement faible.

### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne puisse disposer de trésorerie suffisante pour régler ses paiements. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui sont facilement réalisables sur un marché actif, ce qui est indispensable si le Fonds doit financer des rachats quotidiens dans le cadre de ses activités. Le Fonds peut à l'occasion investir dans des titres de négociation restreinte dans le cadre de placements privés, bien que ce type de placement ne représente pas une part importante de sa valeur liquidative. Le Fonds peut aussi maintenir une réserve de trésorerie pour les rachats dans le cours normal des activités. Tous les passifs du Fonds arrivent à échéance dans un an ou moins. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

### Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des instruments financiers dans une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région, d'un type d'actif ou du secteur.

### Risque d'effet de levier :

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Conformément à la dispense, l'exposition brute globale du Fonds, qui équivaut à la somme i) de la valeur de marché totale des positions en compte du Fonds; ii) de la valeur de marché totale des ventes à découvert d'actions, de titres à revenu fixe et d'autres actifs du portefeuille; et iii) de la valeur notionnelle totale des positions en dérivés visés, à l'exception des positions en dérivés visés utilisées à des fins de couverture, ne doit pas excéder le triple de la valeur liquidative du Fonds. Lorsque l'exposition brute globale excède le triple de la valeur liquidative du Fonds, celui-ci doit, le plus rapidement possible dans des conditions commercialement raisonnables, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener cette exposition au triple de sa valeur liquidative ou moins.

## 5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds correspond aux parts émises et en circulation, ainsi qu'à la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts participants. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs, aux

stratégies et aux restrictions de placements, tels qu'ils sont décrits dans le prospectus du Fonds, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital.

## 6. TRANSACTIONS SUR PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts aux conditions fixées par le gestionnaire. Dans le futur, d'autres catégories peuvent être offertes à d'autres conditions, notamment des modalités différentes en matière de frais, de rémunération des courtiers et de niveaux minimaux de souscription. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie.

Le Fonds est ouvert aux nouveaux investisseurs et aux achats de parts supplémentaires quotidiennement. Les parts du Fonds sont offertes à la valeur liquidative par part de la catégorie, calculée à la date d'évaluation applicable. Le placement initial minimal dans le Fonds est de 2 000 \$ pour toutes les catégories. Le gestionnaire peut toutefois, à son gré, accepter une souscription initiale inférieure, à condition que, dans chaque cas, l'émission de parts relativement à une telle souscription soit autrement dispensée des exigences en matière de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les placements minimaux subséquents sont de 500 CAD, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds à la date de rachat. Le Fonds n'impose aucune restriction ou condition spécifique en matière de capital pour les souscriptions et les rachats d'actions autres que celles décrites ci-dessus. Les fluctuations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et dans les notes propres à chaque Fonds.

*IAS 32 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* exige que les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les parts du Fonds ont été classées dans les passifs financiers. Le Fonds comporte diverses séries de parts dont les frais de gestion sont différents et qui, par conséquent, n'ont pas des caractéristiques identiques. Toutes les parts ayant le même rang de subordination, elles ne répondent pas aux exigences d'IAS 32 et ne peuvent donc pas être classées dans les capitaux propres.

## 7. DISTRIBUTIONS

À la fin de chaque exercice, le Fonds compte distribuer à ses porteurs de parts son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, afin de ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), compte tenu des pertes et de tout remboursement au titre des gains en capital.

Toutes les distributions annuelles versées sur les parts de catégories A, F et I seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.

## 8. IMPÔTS

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement » et, conséquemment, le montant de son revenu pour l'année est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi, y compris les gains en capital nets imposables réalisés, moins la tranche qu'il déduit au titre du montant payé ou à payer aux porteurs de parts au cours de l'année. Le Fonds



# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2023 et 2022

utilise le plein montant disponible pour déduction chaque année dans le calcul de son revenu imposable annuel. En conséquence, à condition qu'il verse des distributions à même son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, il n'est en général pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôts différés dans l'état de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour des périodes allant jusqu'à 20 ans et déduites des revenus imposables futurs. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables des années ultérieures. Pour des renseignements sur les reports prospectifs de pertes fiscales, voir la note 14 des notes propres au Fonds.

Le Fonds est tenu d'inclure dans son revenu pour chaque année d'imposition tous les dividendes qu'il a reçus durant cette année et tous les intérêts qui s'accumulent en sa faveur jusqu'à la fin de l'année ou qu'il a le droit de recevoir ou qu'il reçoit avant la fin de l'année, sauf si ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition antérieure. Pour calculer son revenu, le Fonds tient compte des reports prospectifs de pertes, de remboursements au titre des gains en capital et des frais déductibles, dont les frais de gestion.

Les gains et les pertes réalisés par le Fonds à la disposition des titres seront généralement déclarés à titre de gains et de pertes en capital. En vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, le Fonds fera un choix qui permettra à l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, d'être considérés comme des gains ou des pertes en capital du Fonds. En règle générale, les gains et les pertes réalisés par le Fonds sur les dérivés et les ventes à découvert de titres (autres que des titres canadiens) seront traités comme des revenus ou des pertes du Fonds, sauf lorsqu'un dérivé est utilisé pour couvrir des titres détenus à titre de capital, dans la mesure où il existe un lien suffisant et sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt. La question de savoir si les gains ou les pertes réalisés par le Fonds relativement à un titre donné (à l'exception d'un titre canadien) sont à titre de revenu ou de capital repose principalement sur des considérations factuelles. Les pertes subies par le Fonds au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées aux porteurs de parts, mais le Fonds peut les déduire au cours des années ultérieures conformément à la Loi de l'impôt.

### 9. CHARGES D'EXPLOITATION

Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds. Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, exception faite des frais de publicité et des frais liés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les frais et commissions de courtage, les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les honoraires du Comité d'examen indépendant (le « CEI »), les coûts et frais liés au CEI, les droits de garde, les charges d'intérêts, les frais d'exploitation, les frais d'administration, les coûts des systèmes, les coûts des services aux investisseurs et les coûts des rapports financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi que des prospectus, des notices annuelles et des aperçus des fonds.

Toutes les charges, à l'exception des charges propres à chaque catégorie, sont réparties entre les catégories du Fonds selon la quote-part du total de la valeur liquidative du Fonds revenant à chaque catégorie. Le

gestionnaire peut, à l'occasion, renoncer à une partie des frais devant lui être versés et des charges devant lui être remboursées. Une telle renonciation n'a toutefois aucune incidence sur le droit du gestionnaire aux frais et charges ultérieurement comptabilisés.

#### *Honoraires de l'auditeur*

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par le gestionnaire qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 359 092 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 287 172 \$.

## 10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### a) Frais de gestion

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion pour les services qu'il lui fournit. Les frais de gestion sont différents pour chaque catégorie de parts. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Ces frais sont différents pour chaque catégorie de parts du Fonds. Les frais de gestion annuels payables par le Fonds au gestionnaire pour les parts de catégories A et F sont respectivement de 2,00 % et de 1,00 %. Les frais de gestion des parts de catégorie I du Fonds sont négociés et payés directement par l'investisseur, et n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie A du Fonds.

### Distributions sur frais de gestion

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'abaisser les frais de gestion en deçà du montant qu'il est autrement en droit de percevoir pour les porteurs de parts qui détiennent, sur une période donnée, un nombre minimum de parts ou qui satisfont à d'autres critères qu'il détermine de temps à autre. Dans une telle situation, un montant correspondant à l'écart entre les frais de gestion habituellement perçus et les frais réduits payables par le Fonds sera versé régulièrement par le Fonds aux porteurs de parts concernés, à titre de distributions sur frais de gestion. Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré et à tout moment, de mettre fin aux frais de gestion, ou de les modifier.

### b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire a droit à une rémunération au rendement sur les parts de catégories A et F, qui correspond à 15 % de l'excédent du rendement total d'une catégorie de parts sur le seuil de performance précédent de cette catégorie. Un seuil de performance est établi chaque jour où une rémunération au rendement est versée; il est fondé sur la valeur liquidative du Fonds à cette date, après déduction de tous les frais et charges. Aucune rémunération au rendement n'est versée jusqu'à ce que la valeur liquidative, ajustée pour tenir compte de toute distribution effectuée depuis que le seuil de performance a été fixé, excède ce seuil de performance. Le seuil de performance augmente à perpétuité et ne peut être abaissé. Un déficit est comptabilisé chaque jour où le Fonds n'excède pas le seuil de performance et aucune rémunération au rendement n'est comptabilisée tant que le Fonds n'a pas dépassé le seuil de performance. Aucune rémunération au rendement n'est versée sur les parts de catégorie I.

La rémunération au rendement est calculée et comptabilisée (et devient exigible) quotidiennement, de sorte que, dans la mesure du possible, le prix d'une part un jour donné tient compte de toute rémunération au rendement à verser à la fin de cette journée. Elle est

# FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

## NOTES ANNEXES

---

Aux 31 décembre 2023 et 2022

versée trimestriellement. Le gestionnaire se réserve cependant le droit de changer la période sur laquelle une rémunération au rendement peut lui être versée par le Fonds.

La rémunération au rendement est assujettie aux taxes applicables. Le gestionnaire ne peut modifier la politique de versement de la rémunération au rendement sans qu'un préavis d'au moins 60 jours ne soit donné aux porteurs de parts. Il se réserve cependant le droit de changer la période sur laquelle une rémunération au rendement peut lui être versée par le Fonds. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, une rémunération au rendement totalisant 132 374 \$ a été versée (aucune rémunération au 31 décembre 2022).

### **c) Frais et charges de Fonds de Fonds**

Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, celui-ci peut payer des frais de gestion, une rémunération au rendement et d'autres charges qui s'ajoutent aux frais et charges payés par le Fonds. Les frais et charges du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion du Fonds. Le Fonds ne versera pas de frais de gestion ni de rémunération au rendement si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un fonds sous-jacent paierait pour le même service. De plus, il ne paiera pas de frais d'acquisition, de frais de rachat ni de frais d'opérations à court terme pour l'achat ou le rachat de parts de tout fonds sous-jacent géré par le gestionnaire. En ce qui concerne les autres fonds sous-jacents, il ne versera aucuns frais si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un investisseur paierait pour tout fonds sous-jacent.

**THINK AHEAD.  
STAY AHEAD.**



---

## **PICTON MAHONEY ASSET MANAGEMENT – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **Adresse de la société**

#### **Picton Mahoney Asset Management**

33, Yonge Street, Suite 830  
Toronto (Ontario)  
Canada M5E 1G4

Téléphone : 416 955-4108

Numéro sans frais : 1 866 369-4108

Télécopieur : 416 955-4100

Courriel : [service@pictonmahoney.com](mailto:service@pictonmahoney.com)

[www.pictonmahoney.com](http://www.pictonmahoney.com)

### **Administration du Fonds et agent des transferts**

#### **Picton Mahoney Funds**

A/S Fiducie RBC Services aux investisseurs

Services aux actionnaires

155, Wellington Street West, 3<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario)

Canada M5V 3L3

### **Auditeur**

#### **PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

18, York Street, Suite 2500

Toronto (Ontario)

Canada M5J 0B2